

Focus Gouvernance

Agrément « espace de vie sociale »

L'Alternateur
Café associatif et
culturel
A Seyne (04)

L'ALTERNATEUR
Café Associatif & Culturel

*Auteur.ice.s ADRETS, Guillaume Doukhan / L'Alternateur,
Isabelle Dalban, Marion Antonelli*

Version 1 - Mai2021

Licence CC-BY-SA V3.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/fr/>





INTRODUCTION

La construction de la gouvernance de l'Alternateur a pu se faire au sein du groupe pilote et sera complétée lorsque des rencontres présentiels seront possibles, avec l'ensemble des adhérents.

Le fonctionnement de l'association s'appuie sur 3 documents clés :

- Les statuts de l'association évidemment
- La charte de l'Alternateur définissant vocation, finalités et valeurs du collectif et de l'association
- Les « règles du jeu » de l'Alternateur (règlement intérieur) précisant notamment les modalités de fonctionnement pour les adhérents, les différentes instances, les modes de prise de décision, ainsi que les modalités de propositions de projets ou de changement de fonctionnement. Ces règles du jeu sont complétées de « règles du lieu », sorte de mode d'emploi pour les usagers en autonomie du lieu.

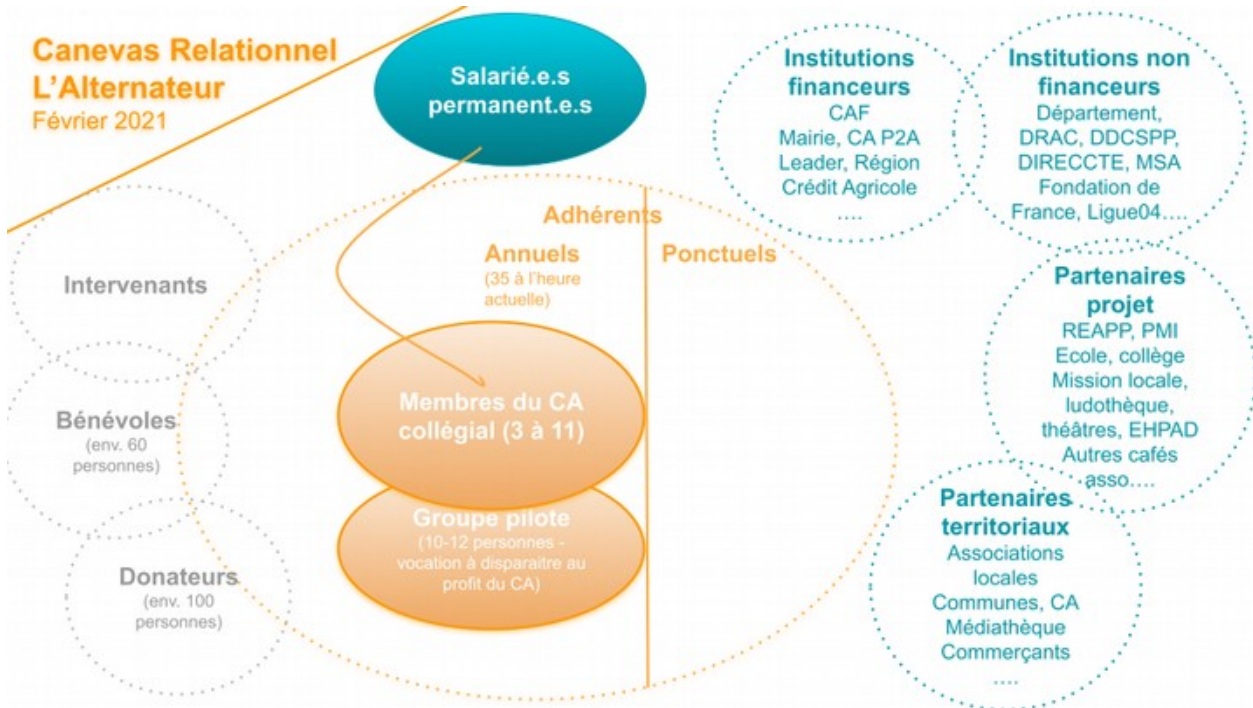
La première des valeurs mentionnées dans la charte est celle-ci :

Co-construction et Participation des usagers. L'Alternateur, c'est nous tou.te.s ! Tout-e adhérent-e peut proposer des idées d'animations, de projet, de fonctionnement. C'est bien l'esprit de cette gouvernance que d'être inclusive, ouverte et de proposer le cadre nécessaire au bon déroulement du projet et à la bonne vie du lieu, dans le respect de chacun et chacune.

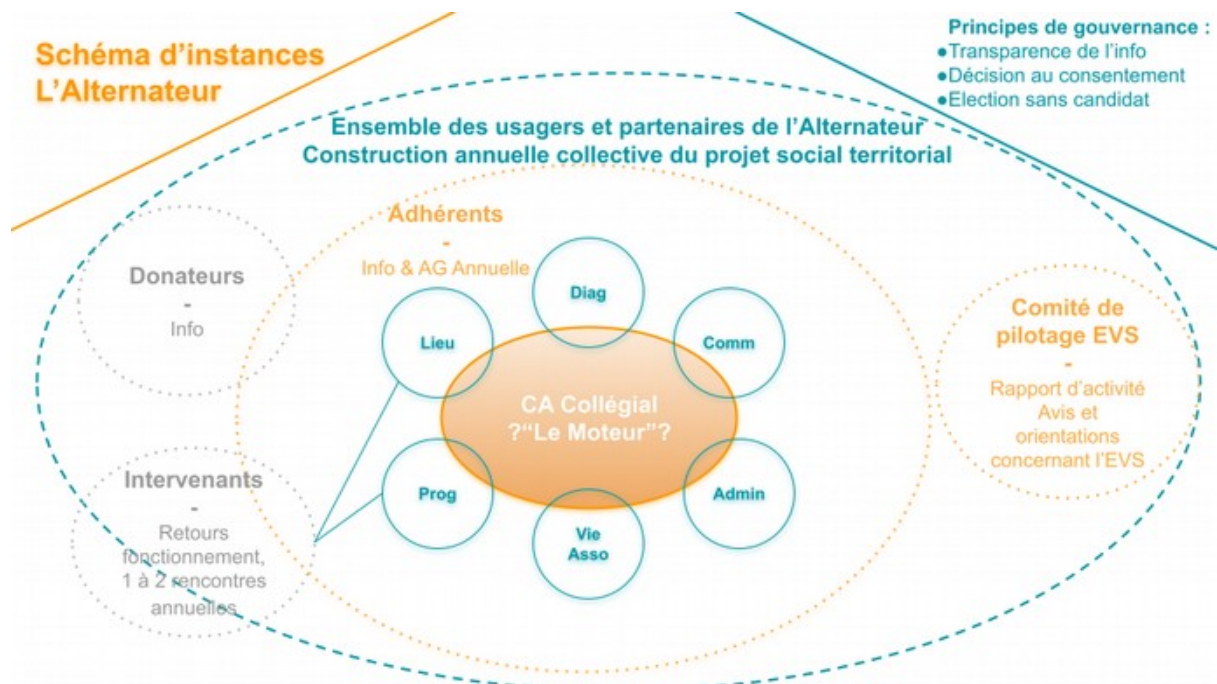


ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DE L'ALTERNATEUR

L'ensemble des parties-prenantes du projet de l'Alternateur, usagers et partenaires ont pu être identifiés lors de la phase de la diagnostic et sont présentés dans ce canevas relationnel.



L'ensemble des instances de décision ont été construites avec le groupe pilote et pourront être amenées à évoluer au vu de la réelle mise en fonctionnement du café associatif et de réflexions collectives. Elles se présentent aujourd'hui ainsi :





PRINCIPES DE LA GOUVERNANCE DE L'ALTERNATEUR

Reprenant les principes de la sociocratie cette gouvernance s'articule autour de plusieurs principes :

- **Transparence sur les informations** (l'ensemble du travail de construction du projet, de réflexion des différents cercles est accessible depuis le site de l'association) et les décisions prises notamment en conseil d'administration

- **Décisions partagées :**
 - Privilégier les décisions par consentement (sur les bases des méthodes décrites notamment par l'Université du Nous) permettant que chacun.e puisse s'exprimer et optant pour une solution que l'ensemble des personnes concernées pourront soutenir et faire vivre. A défaut le principe de vote à la majorité des $\frac{2}{3}$ pourra être choisi notamment en Assemblée Générale.
 - Le volontariat pour les membres du conseil d'administration collégial, à défaut de volontaires l'application du principe de l'élection sans candidat
 - Le principe de l'élection sans candidat pour les différents référents des cercles de travail permettant un choix des personnes en responsabilité sur la base de la compétence, et de l'acceptation par tou.te.s

- **Cercles de travail en responsabilité** sur un périmètre défini :
 - De manière classique l'Assemblée Générale délègue la gestion opérationnelle de l'association au conseil d'administration collégial
 - Le conseil d'administration collégial travaille en lien avec différents cercles opérationnels qui pourront creuser les différents sujets de fonctionnement de l'association.
 - Le conseil d'administration définit les périmètre et les limites de responsabilité de chaque cercle
 - 6 cercles sont aujourd'hui définis :
 - Suivi du diagnostic dans le cadre de la labellisation Espace de vie sociale
 - Suivi du lieu : chantier, fonctionnement
 - Construction et suivi de la programmation événementielle et d'activités
 - Suivi de la vie associative et lien aux adhérents



- Suivi administratif, financier, RH
- Communication et Information
- Un membre du Conseil d'Administration est élu référent sur chaque cercle. Un membre du Conseil d'Administration ne peut être référent sur plus de deux cercles
- Le ou les futur.e.s salarié.e.s de l'association pourront participer au Conseil d'Administration, sans voix délibérative, et pourront participer aux différents cercles opérationnels au regard de leurs missions

ORGANISATION OPERATIONNELLE DE LA GOUVERNANCE

Cette gouvernance se structure autour de plusieurs temps forts dans l'année :

- **Une rencontre annuelle** à destination de l'ensemble des usagers et partenaires mixant
 - Assemblée générale ouverte à tou.te.s, seuls les adhérents annuels ont le droit de vote (présentation et vote des rapports d'activité, rapport moral, rapport financier, élection du conseil d'administration, modifications statutaires, modification éventuelle des grandes orientations du projet du lieu)
 - Construction collective du projet de l'Alternateur pour l'année à venir : émergence d'idées, consolidation de propositions d'actions...
- **Un comité de pilotage annuel de l'Espace de Vie Sociale** avec l'ensemble des partenaires concernés par cette dimension de l'Alternateur, visant à partager le rapport d'activités, recueillir les avis, propositions d'orientations...
- Des **rencontres** bimensuelles et décisionnaires **du conseil d'administration collégial**
- Des **rencontres de travail régulières** selon les besoins pour les cercles opérationnels
- 1 à 2 **rencontres annuelles de l'ensemble des intervenants** pour faire le suivi de la programmation, affiner les modalités de fonctionnement du lieu, favoriser l'interconnaissance et les projets collectifs entre intervenants



La participation des usagers est donc omniprésente dans ce mode de fonctionnement, avec :

- La proposition d'une journée annuelle de construction collective du projet
- Une ouverture forte des cercles opérationnels vers l'ensemble des volontaires qui le souhaitent
- Une ouverture du conseil d'administration aux volontaires
- La possibilité de participer ponctuellement à des chantiers de réflexion en lien avec les cercles opérationnels
- L'équipe de L'Alternateur sera **particulièrement attentive à l'implication des jeunes notamment 16-25 ans** dans la construction au fil du temps du projet.

Un processus spécifique à **destination de nouveaux entrants** dans le projet a été imaginé :

- Livret d'accueil-implication et documents existants (projet social...) à mettre en valeur et à disposition pour une bonne compréhension du projet par les nouveaux entrants
- Accueil informel durant un certain nombre de créneaux d'ouverture par le / la salarié.e ou un.e membre du CA des personnes intéressées
- Présentation du projet via une discussion en binôme avec un membre du CA avant de participer à toute réunion de cercle ou de gouvernance, pour s'assurer de la bonne compréhension du projet et des logiques de gouvernance, de décision et d'implication par la personne
- Possiblement en fonction des demandes mise en place de temps collectifs à destination des « nouveaux »

D'ores et déjà, les usagers ont montré **de l'intérêt pour s'impliquer** avec :

- Une participation forte au chantier pour faire du lieu un véritable café associatif répondant aux valeurs de convivialité. Notamment plus de 60 personnes, malgré la crise sanitaire et en respect des mesures barrière, ont déjà pu donner un coup de main sur le chantier.
- Une réponse très positive à la campagne de crowdfunding qui a pu être largement relayée et a permis de faire les premiers investissements nécessaires

Un soutien, un intérêt très fort et une volonté de donner un coup de main affirmés lors du diagnostic participatif

Cette gouvernance continuera à vivre et à se construire de manière dynamique et collective avec l'ensemble des adhérents et des partenaires de L'Alternateur